

L'OPPBTP décrypte la réglementation pour les entreprises du BTP dans son outil « Droit de la Prévention »

S'y retrouver dans la réglementation applicable en santé, sécurité et conditions de travail, ses évolutions et sa mise en pratique peut être un véritable casse-tête pour les entreprises du BTP, d'autant que la réglementation provient de différents codes. Comprendre et analyser ces règles pour bien les appliquer requiert de se maintenir toujours informé et cela n'est pas simple ! Pour remédier à cette difficulté et apporter une aide précieuse aux entreprises grâce aux analyses de ses experts, l'OPPBTP a mis en place sur le site preventionbtp.fr un espace dédié : [Droit de la prévention](#).

En complément des conseils techniques délivrés par l'organisme, avec plus de 7 000 contenus à date, ce nouvel espace est un outil indispensable pour accéder à toutes les réglementations en matière de prévention des risques professionnels dans le BTP.

Il peut compléter les conseils juridiques délivrés par les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics.

Un portail unique pour tout comprendre des réglementations en matière de prévention des risques professionnels dans le BTP

Développé par le pôle juridique de l'OPPBTP, l'espace Droit de la Prévention a nécessité un long travail de recensement de tous les textes réglementaires applicables en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans le BTP issus de multiples codes (Code du travail, de la santé publique, de la construction et de l'habitation, de la route...) voire ne figurant dans aucun code car issu de textes réglementaires non codifiés (décrets ou arrêtés). Opérationnel depuis juin 2022, il bénéficie encore d'enrichissements et évoluera en temps réel en fonction des évolutions réglementaires qui pourront intervenir.

« Grâce à nos équipes sur le terrain et aux nombreux échanges que nous avons avec les entreprises, nous avons constaté que la réglementation est très souvent un point de blocage pour elles. Elles peinent à identifier tous les textes relatifs à leur activité et surtout à en comprendre toutes les implications. » indique Clémence Repellin-Samuel, Responsable du Département juridique de l'OPPBTP.

Fort de ce constat, et du fait qu'il n'existe à ce jour aucun outil de ce type propre aux entreprises du BTP, l'organisme s'est donc lancé dans ce chantier d'ampleur qui est par ailleurs conforme aux priorités 2 et 3 de son plan quinquennal @Horizon 2025 concernant le développement du digital.

Un outil pratique et pédagogique pour les entreprises

Le portail compte près de 7000 contenus représentant de manière exhaustive la réglementation applicable sur la prévention des risques professionnels dans le BTP. Ces textes couvrent 25 thématiques allant du risque chimique et biologique à la gestion de la coactivité, en passant par le risque routier ou la formation et l'information des compagnons. Toute la réglementation santé,

sécurité, conditions de travail applicable au BTP passera au crible de l'analyse des experts de l'OPPBTB.

Principalement destiné aux préventeurs et aux chefs d'entreprise du BTP, ce portail leur permet de faire des recherches précises par thèmes. Un moteur de recherche est également disponible pour une recherche par mots-clés ou par référence juridique (article d'un code ou référence d'un décret par exemple). Tout a été pensé pour que les utilisateurs trouvent facilement et rapidement toutes les informations dont ils ont besoin.

Une fois leur recherche lancée, ils accèdent à une page de résultat qui leur offre non seulement le texte recherché, publié généralement sur Légifrance, mais surtout une analyse simplifiée réalisée par les équipes de l'OPPBTB à la lumière des difficultés de terrain rencontrées par les entreprises du BTP, ainsi que des supports et outils techniques facilitant la mise en œuvre de ces textes : jurisprudences, solutions pratiques et techniques, guides, questions/réponses, affiches... Cette page de résultat est téléchargeable ou peut être sauvegardée dans l'espace personnel des utilisateurs ayant déjà un compte e-prévention sur le site de l'OPPBTB.

Un fil d'actualités permet de suivre de manière régulière les nouveautés et mises à jour réalisées sur le portail aussi bien sur l'ensemble du périmètre de la prévention des risques professionnels dans le BTP que sur un thème en particulier. La rédaction met également à la une sa sélection de textes à ne pas rater.

Bien entendu, le portail Droit de la Prévention est en constant enrichissement pour prendre en compte les changements et permettre aux entreprises de disposer de tous les textes en temps réel.

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composée de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier...

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Charlotte Breuil • c.breuil@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr